

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2020**

Le mardi 18 février 2020 à 18 Heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents tous les Conseillers en exercice sauf :

Excusés : M. Dominique GRATEPANCHE ayant donné pouvoir à Mme Pascale BODART

Secrétaire de séance : M. Eddie STANASZEK

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 a été approuvé à l'unanimité et il est procédé à sa signature.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ART. 2122.22 DU CGCT
03/01/2020 : tarification repas Intergénérationnel (4€/personne)
28/01/2020 : tarifs activité EVS
04/02/2020 : tarifs des excursions
10/02/2020 : tarifs activités EVS

1. OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire explique que comme indiqué dans la note de synthèse transmise en amont du Conseil municipal, une ouverture de crédit est nécessaire afin d'engager des dépenses dans la limite des 25% des investissements de l'année N-1.

Le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du bâtiment hébergeant les RESTOS DU COEUR - 5 000.00 € => Art. 21318 « Aménagement autres bâtiments ».

La création d'un RALENTISSEUR rue d'Auberchicourt - 5 500.00 € => Art. 2152 « Installation de voirie »

La rénovation des enrobés et des pavés de la Résidence FAIDHERBE - 9 000.00 € => Art. 2151 « Réseaux de Voirie »

Le remplacement du MOBILIER - 1 200.00 € => Art. 2184 « Acq. Mobilier », décision de **SURSOIR** car nous avons la possibilité de solliciter la CAF dans le cadre des aides à l'investissement. Un dossier va donc être déposé.

L'acquisition d'un POSTE A SOUDURE - 600.00 € => Art. 2158 « Acq. Matériel », d'un TAILLE HAIE - 550.00 € => Art. 2158 « Acq. Matériel » et d'un DEBROUSSAILLEUR = 650.00 € => Art. 2158 « Acq. Matériel »

Installation de 10 CUVES CIMETIERE =16 400€, ce nouveau fonctionnement apporterait plus de fiabilité et de qualité dans la réalisation des travaux, toutefois il nécessite, la création d'un budget annexe (au 1^{er} janvier 2021), la création d'une régie funéraire et l'instauration d'une gestion de stock. Décision de **SURSOIR** afin de mettre en place ce nouveau dispositif.

Installation de 7 PANNEAUX D'INFO SAINT RO'VERT = 4000€ => Art. 2152 « Installation de voirie » afin d'informer sur les réalisations faites dans le cadre de l'opération « Saint Ro'vert ».

Le Conseil municipal valide les ouvertures de crédits proposées à l'exception du remplacement du mobilier et des cuves pour lesquelles une décision à sursoir a été prise.

2. QUESTIONS DIVERSES

Point travaux service technique et entretien de la ville

Travaux voirie rue Bochu.

Pascale BODART signale que le portail de Dominique Gratepanche a été endommagé dans le cadre des travaux, celui-ci est en contact avec l'entreprise TPRN afin de déterminer les modalités de réparation.

Contrat d'assistance à maîtrise d'œuvre pour le futur marché d'éclairage public

Bilan EVS 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 00.

Le secrétaire de
séance,